

Année 2023/2024 :

AUTORISATION DE PRISE DE PHOTOGRAPHIE

Je soussigné(e),

.....

Responsable légal de (des) l'enfant(s) :

.....

- AUTORISE** le service périscolaire de Gillonnay
 N'AUTORISE PAS le service périscolaire de Gillonnay

à prendre et à diffuser des photos dans le cadre des différentes activités proposées : accueil périscolaire, Accueil du Mercredi, restauration, atelier.

Ces photos pourront être utilisées pour promouvoir les activités par leur diffusion sur le site de la mairie, dans les journaux ou en les affichants dans l'école.

Fait à

Le

Signature :